

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'IMPRIMERIE ET DE PRESSE
(ONIP)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	9
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	10
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	10
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	10
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	10
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	10
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	10
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	13
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	14
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	15
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	15
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	15
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	18
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	19
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	20
IX.	ANNEXES	21

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de l'Office National de l'Imprimerie et de Presse (ONIP).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2015
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de l'Office National de l'Imprimerie et de Presse (ONIP) pour l'exercice budgétaire 2016. Cet audit a porté sur un **volume de dix (10) marchés pour une valeur de cent quarante-deux millions cinquante mille deux cent quarante-cinq (142 050 245) FCFA pour l'année 2016.**

Eléments	Volume	Valeur
Marchés audités	10	142 050 245
Marchés de la population mère	10	142 050 245
%	100%	100%

Opinions sur exercice 2016 : (favorable)

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Office National de l'Imprimerie et de Presse (ONIP) d'un **volume de dix (10) marchés pour une valeur de cent quarante-deux millions cinquante mille deux cent quarante-cinq (142 050 245) FCFA**, appelle de notre part les conclusions ci-après :

Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
		Favorable	Défavorable		
		REG/RSR	IRR	NUL	IMP
Demande de Cotation	10	7	3	0	0
Total général	10	7	3	0	0
	100%	70%	30%	0%	0%

REG/RSG Procédure régulière sous réserve de non-conformités

IRR Procédure irrégulière

NUL Marché nul

IMP Impossibilité

✓ Favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures régulières, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par l'ONIP, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'ARMP et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'ARMP et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
DC	142 050 245	10	142 050 245	10	100%	100%
Total général	142 050 245	10	142 050 245	10	100%	100%

Commentaire :

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés par l'AC, et conformément aux critères d'échantillonnage, le consultant a retenu l'ensemble de la population mère.

Ladite population est composée exclusivement des marchés passés par demande de cotation.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Fournitures	142 050 245	10	142 050 245	10	100%	100%
Total général	142 050 245	10	142 050 245	10	100%	100%

Commentaire :

Tout comme la population primaire, l'échantillon d'audit de conformité retenu est constitué uniquement des marchés de fournitures.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Les échantillons d'audit de conformité se présentent comme suit :

N° d'ordre	Réf. du marché	Objet du Marché	Noms des titulaires	Mode de passatio	Montant FCFA TTC	Nature du marché
1	N°01/16	Aquisition d'un matériel roulant	CFAO MOTORS	DC	15 600 000	Fournitures
2	N°02/16	Acquisition de douze (12) motos aux distributeurs de journaux	CFAO MOTORS	DC	5 640 000	Fournitures
3	N°03/16	Acquisition d'ordinateurs de table et de Portatifs	LAPEV	DC	12 055 000	Fournitures
4	N°04/16	Acquisition d'une Insoleuse de plaques	LAPEV	DC	23 364 000	Fournitures
5	N°05/16	Acquisition d'une développeuse de plaque	LAPEV	DC	23 010 000	Fournitures
6	N°06/16	Acquisition d'un traceur	SANERE C	DC	15 508 000	Fournitures
7	N°07/16	Acquisition d'une pelliculeuse	SANERE C	DC	9 550 000	Fournitures
8	N°08/16	Acquisition d'une machine de sérigraphie	SANERE C	DC	12 288 000	Fournitures
9	N°09/16	Acquisition de cinq (05) imprimantes et de trois (03) scanners	ISI TECHNOLOGIES	DC	7 585 000	Fournitures
10	N°10/16	Réfection et Agrandissement du Bâtiment Administratif Central	EMSG	DC	17 450 245	Fournitures
Total					142 050 245	

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Comité d'approvisionnement	CCMP	
1	Existence	C1	KO	KO	KO	KO	KO	En 2016 et 2017, l'ONIP ne disposait pas d'organes de passation et de contrôle des marchés publics,
2	Conformité	C2	KO	KO	KO	KO	KO	
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		KO	KO	KO	
4		C4	KO	KO	KO	KO	KO	
5		C5	KO					
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de 84,52 %

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur des procédures de demande de cotation (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

Les principales pièces manquantes sont :

- L'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Contrat
- L'enregistrement du marché ;
- La notification du marché approuvé ;
- La preuve de publication de l'attribution provisoire et définitive.

Nous estimons que le système d'archivage doit être renforcé.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

L'indisponibilité du plan de passation de l'ONIP ne nous permet pas d'apprécier la conformité dudit plan au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces manquantes, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le délai moyen de passation au niveau de l'autorité contractante.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

L'examen des prix proposés pour les marchés de demande de cotation contrôlés révèle que lesdits prix sont compétitifs et conforme au répertoire des pris de référence applicable.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

1. Marché BC N°001/2016 relatif à l'acquisition de douze (12) motos aux distributeurs de journaux attribué à CFAO MOTORS, pour un montant TTC de 5.640.000 FCFA, source de financement : Budget.

2. Marché BC N°003/2016 relatif aux Acquisition d'ordinateurs de table et de Portatifs, attribué à LAPEV pour un montant HT de 12.033.000 FCFA, source de financement : Budget.
3. Marché BC N°004/2016 relatif à l'acquisition d'une Insoleuse de plaques, attribué à LAPEV, approuvé le 20/1/16 pour un montant HT de 19.800.000 FCFA, source de financement : Budget.
4. Marché BC N°005/2016 relatif aux Acquisition d'une développeuse de plaque, attribué à LAPEV, pour un montant HT de 19.500.000 FCFA, source de financement : Budget.
5. Marché BC N°006/2016 relatif à l'achat d'un traceur attribué à SANEREC, pour un montant HT de 15.508.000 FCFA, source de financement : Budget.
6. Marché BC N°008/2016 relatif à l'achat de cinq (05) imprimantes et de trois (03) scanners attribué à ISI TECHNOLOGIES, pour un montant HT de 7.585.000 FCFA, source de financement : Budget.
7. Marché BC N°008/2016 relatif à la réfection et Agrandissement du Bâtiment Administratif Central attribué à EMSG, pour un montant HT de 17.450.245 FCFA, source de financement : Budget autonome.

Les mêmes constats ont été faits sur l'ensemble des marchés ci-dessus. En conséquence, la même conclusion est donnée sur lesdits marchés.

Les pièces manquantes :

- Les notifications du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés :

- Les informations aux soumissionnaires non retenus ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- L'auditeur n'a pas fait de commentaire à ce niveau

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des sept (7) marchés sont régulières sous réserve des pièces manquantes.

8. Marché BC N°007/2016 relatif à l'achat d'une pelliculeuse attribué à SANEREC, pour un montant HT de 9.550.000 FCFA, source de financement : Budget.
9. Marché BC N°008/2016 relatif à l'acquisition d'une machine de sérigraphie attribué à SANEREC, pour un montant HT de 12.288.000 FCFA, source de financement : Budget.
10. Marché BC N°01/16 relatif à l'acquisition d'un matériel roulant attribué à CFAO MOTORS, pour un montant TTC de 15.600.000 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les mêmes constats ont été faits sur l'ensemble des marchés ci-dessus. En conséquence, la même conclusion est donnée sur lesdits marchés.

Les pièces manquantes :

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus

Les points forts (forces) relevés :

- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation ;
- La notification provisoire d'attribution.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- L'auditeur n'a pas fait de commentaire à ce niveau

Conclusion : Les procédures ayant abouti à l'attribution des trois (3) marchés ci-dessus sont irrégulières en raison du défaut d'information aux soumissionnaires non retenus conformément à l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

Tableaux statistiques des opinions données sur les demandes de cotation : 2016

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions	
				1	2
1	N°01/16	Aquisition d'un matériel roulant	15 600 000		x
2	N°02/16	Acquisition de douze (12) motos aux distributeurs de journaux	5 640 000	x	
3	N°03/16	Acquisition d'ordinateurs de table et de Portatifs	12 055 000	x	
4	N°04/16	Acquisition d'une Insoleuse de plaques	23 364 000	x	
5	N°05/16	Acquisition d'une développeuse de plaque	23 010 000	x	
6	N°06/16	Acquisition d'un traceur	15 508 000	x	
7	N°07/16	Acquisition d'une pelliculeuse	9 550 000		x
8	N°08/16	Acquisition d'une machine de sérigraphie	12 288 000		x
9	N°09/16	Acquisition de cinq (05) imprimantes et de trois (03) scanners	7 585 000	x	
10	N°10/16	Réfection et Agrandissement du Bâtiment Administratif Central	17 450 245	x	
TOTAL			142 050 245	104 612 245	37 438 000

1 Procédure régulière/Régulière sous réserve

2 Procédure irrégulière

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP..

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n°14/10/SM/FA/BEC/BEN/19 du 08 octobre 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, les pièces de règlement ont été communiquées pour six (6) marchés sur les dix (10) demandées. L'examen de ces pièces est fait dans les tableaux ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	BC 001803/16	Acquisition de 12 motos au profit de l'ONIP	45	30/01/2017	27/02/2014	0	5 640 000	5 640 000	100%	-	respect du délai d'exécution
2	BC 0001699	Acquisition d'ordinateur de tables et portatifs	-	Non fourni	Non fourni	-	12 055 000	12 055 000	100%	-	Impossibilité d'apprécier le délai d'exécution
3	BC001725	Acquisition d'une isoleuse de plaques	-	Non fourni	Non fourni	-	23 364 000	23 364 000	100%	-	
4	BC0001727	Acquisition d'une développeuse de plaques	-	Non fourni	Non fourni	-	23010000	23010000	100%	-	
5	BC001811	Acquisition d'une machine de sérigraphie	45	21/02/2017	20/06/2017	119	37346000	37346000	100%	-	le délai d'exécution n'est pas respecté
6		Acquisition de 5 imprimantes et 3 scanner	-	Non fourni	Non fourni	-	7585000	7585000	100%	-	Impossibilité d'apprécier le délai d'exécution

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des	L'autorité contractante ne

	organes de passation et de contrôle des marchés publics »	présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables

		constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO		Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,00		

Conclusion : le niveau de performance est de 0

Nous avons noté une mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'ONIP ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes. Rappelons qu'en 2016 et 2017, elle ne disposait pas des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c)=(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	10	10	10	100%	Les marchés ne sont pas inscrits au PPMP	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	10	10	0	0%	les publications du DAC ne sont pas effectuées	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	10	10	10	100%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	10	10	100%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)					21,43%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					84,52%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					25%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 25%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **satisfaisante**. L'ONIP ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	10	6	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	10	6	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	10	6	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	10	6	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	10	6	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	10	6	5	83%	Impossibilité d'apprécier le délai d'exécution	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				20,83%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20,83%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	OFFICE NATIONAL DE L'IMPRIMERIE ET DE PRESSE (ONIP)	SEWADE Bruno	CS/PRMP
2		AGBO Aurore	C/SFC

ANNEXE 2 : Le tableau d'exhaustivité

	Planification	Demande de cotation	Réception & ouverture des offres	Analyse, Evaluation des offres & Attribution										Contractualisation				Total	TOTAL REQUIS	%	% GLOBAL		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2			3			4							5							
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					p	
1	Aquisition d'un matériel roulant	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	N/A	0	0	0	0	0	0	3	14	21%	84,52%	
2	Acquisition de douze (12) motos aux distributeurs de journaux	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	0	0	0	7	14	50%		
3	Acquisition d'ordinateurs de table et de Portatifs	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	N/A	1	1	0	0	0	0	6	14	43%		
4	Acquisition d'une Insoleuse de plaques	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	N/A	1	1	0	0	0	0	8	14	57%		
5	Acquisition d'une développeuse de plaque	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	0	0	9	14	64%		
6	Acquisition d'un traceur	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	N/A	1	1	0	0	0	0	8	14	57%		
7	Acquisition d'une pelliculeuse	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	N/A	1	1	0	0	0	0	8	14	57%		
8	Acquisition d'une machine de sérigraphie	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	N/A	1	0	0	0	0	0	7	14	50%		
9	Acquisition de cinq (05) imprimantes et de trois (03) scanners	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	N/A	1	1	0	0	0	0	7	14	50%		
10	Réfection et Agrandissement du Bâtiment Administratif Central	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	0	0	8	14	57%		

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC

3. DC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe N°3 : PV de restitution

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'ONIP_ PV de restitution

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'autorité contractante : Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP).

Date de tenue de la séance de restitution : 03 février 2020

Heure de démarrage : 11 h 07 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Aucune pièce collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- L'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport provisoire ;
- Les marchés passés par l'ONIP au titre de la gestion budgétaire 2017 ainsi que les pièces y relatives.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés Office Nationale de l'Imprimerie et de Presse (ONIP) au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
		Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			IRR	NUL	IMP
Demande de Cotation	10	7	3	0	0
Total général	10	7	3	0	0
	100%	70%	30%	0%	0%

REG/RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités

IRR Procédure irrégulière

NUL Marché nul

IMP Impossibilité

Page 1 | 2

22

f f

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'ONIP_ PV de restitution

➤ **Observations de l'autorité contractante.**

- En 2016 et 2017, l'ONIP ne disposait pas d'organe de passation et de contrôle des marchés publics, c'est la CCMP du ministère sous tutelle qui donnait son avis de non objection sur les rapports d'attribution provisoire. ;
- Le marché relatif à l'acquisition d'un matériel roulant attribué à CFAO MOTORS, pour un montant TTC de 15.600.000 FCFA n'a pas abouti en raison du leasing.

Au regard de ces conclusions, la PRMP et son équipe ont apporté diverses clarifications qui pourraient modifier l'opinion de l'auditeur.

3.2. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.3. Sur l'exécution financière

Les pièces de règlement de l'exercice 2016 ont été communiquées et traitées, celles de la gestion 2017 restent à communiquer.

Il a été retenu que les pièces non transmises aux auditeurs leur seront communiquées dès le jeudi 06 février 2020.

Enfin, des échanges entre le cabinet, la PRMP et son équipe, ont eu lieu notamment sur le mode de fonctionnement des organes, de contrôle et sur les procédures de passation.

La séance a été levée à 12 h 20 mn

Fait à Cotonou, le 03 février 2020

Pour BEC SARL



Tanguy MAFFON



PRINCE-ADANÉNITONDIN
Marius

Pour l'Autorité Contractante



BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : **ONIP**

Cotonou, le 03 / 02 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	Auditeur BEC SARL	65 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
2	PRINCE-ADANGBIVON Narcisse	Auditeur BEC Sarl	65 10 33 41 bec-scp@yahoo.fr	
3	SEWPEE Bruno	Chief Secrétaire RNR/ONIP	97 29 6 310	
4	AGBO Aurèle	C/SFC	auresgodoo@gmail.com 96 62 68 18	
5	YAHOUÉDO Adeline C.	PRM P	97 34 12 68	
6	ASSOGBAHOU T. Justin	Auditeur Intérim ONIP	97 40 27 29 justinyago@yahoo.fr	
7	YEHOUENOU Cicq Bertille	CCM P	97 89 53 93 dicabertille@yahoo.fr	
8	BOLINGOLI BOLOKI John	Auditeur BEC Sarl	bec-scp@yahoo.fr	

(Preuve de dépôt du rapport provisoire)

							
Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes							
REPUBLIQUE DU BENIN							
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS							
(ARMP)							
							
AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016							
Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019							
RAPPORT D'AUDIT DE L'OFFICE NATIONALE DE L'IMPRIMERIE ET DE PRESSE (ONIP)							
RAPPORT PROVISoire							
Octobre 2019							
Marché N°232/MEF/MEF/DNCMP/SP du 26/06/2018							
<table border="1"><thead><tr><th>Document de travail</th><th>Dates</th></tr></thead><tbody><tr><td>x Version provisoire</td><td>07/11/2019</td></tr><tr><td>Version définitive</td><td></td></tr></tbody></table>		Document de travail	Dates	x Version provisoire	07/11/2019	Version définitive	
Document de travail	Dates						
x Version provisoire	07/11/2019						
Version définitive							
GROUPE BEC 07 BP 2913 Cotonou (Bénin) Tél : (229) 21 30 54 22 06 BP 60535 Lomé (Togo) Tél : (228) 22 26 92 18 19 rue Jeanne d'arc, 10180 Saint Lyé (TROYES, France) Tél : (33) 0781018628 E-mail : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com Le SMQ du cabinet BEC SARL est certifié ISO 9001/ 2008 sous le numéro 0055640-00							
Page 1 sur 26							

Annexe N° 4 : Divers courriers



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Office National de l'Imprimerie et
de la Presse (ONIP)

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 94/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 3) _ **Demande de base de données des Marchés Publics (2016 & 2017) et état des plaintes**

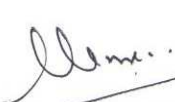
Madame/Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre structure ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé





Reçu à l'ONIP
ce 01/04/19
21301152

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 16 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Office National d'Imprimerie et
de Presse (ONIP)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Reçu à l'ONIP
ce 17/05/19
21301152
[Signature]
SP/19



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 79/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces** *Pièces collectées*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 24 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

[Signature]
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNS5 : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 791

Bureau d'Expertises Comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 023-09-A2
Identifié ISO 9001:2015 par l'organisme CERTIFER pour l'ensemble de son activité

Cotonou, le 08 Octobre 2019

Au

Directeur Administratif et Financier d'Office
National de l'Imprimerie et de la Presse
(ONIP)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 14/10/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017. **Transmission**
d'échantillon d'audit financier et collecte des pièces de règlements

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **15 Octobre 2019**. Vous trouverez en annexe la liste
indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit financier.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

B E C S A R L
106 Chemin de la 208 208
02 BP. 1913 Cotonou
Tél : +229 21 80 84 22
N° OECCA Bénin : 032-SE
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

08/10/19

8

AGONDANOU
FANAU

PJ : Echantillon d'audit financier
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM-EB/COT/07
012 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 220800864618
Siège : immeuble BEC C/234 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : info@becsarl.com Tel/(00229) 21 80 84 22 - Société
Générale Bénin : B/104 01001 Compte N°03044220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B1135 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : info@ogabank.tg Tel/(00228) 22 26 92 18
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 18b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N° SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin 032-SE N° OECCA-Togo 022-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n° 00014633-00



Cotonou, le 08 Octobre 2019

A

La Personne Responsable des Marchés publics de l'Office National de l'Imprimerie et de la Presse (ONIP)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 08/10/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents Institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 - Point sur la collecte des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **15 octobre 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

BEC SARI
Rue Cheminots, c/209 Zongo
02 BP. 1918 Cotonou
Tél : +229 21 30 84 33
N° OECCA Bénin : 032 SE

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Liste des pièces manquantes

BENIN : RCCM COTONOU N° RCCM RB/COT/07
D12 - N° CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800465615
Siège Immeuble BEC C/209 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : be@sari.com / info@sari.com / compta@sari.com / audit@sari.com
Général Bénin : BJ104 01001 Compte N° 030844220101 62

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2008 E 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60335 Lomé
Email : be@sari.com / info@sari.com / compta@sari.com / audit@sari.com
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N° 030359652601 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Ives (TROYES) : N° SIRET : 515 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 515 116 191